

OSE Immunotherapeutics

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

RBB BUSINESS ADVISORS
133 bis, rue de l'Université
75007 Paris
S.A. au capital de € 150 000
414 202 341 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société OSE Immunotherapeutics,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OSE Immunotherapeutics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation du fonds commercial

Cf. note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme mentionné dans la note « Immobilisations incorporelles » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels, le fonds commercial est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de K€ 42 734. Il est comptabilisé au coût d'acquisition.</p> <p>Ce fonds commercial a été affecté aux molécules, FR104 et OSE-127, issues de l'acquisition de la société Effimune.</p> <p>Lorsque la valeur actuelle de cet actif est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Comme explicité dans la note « Immobilisations incorporelles », ce test de dépréciation a été réalisé en utilisant la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie afin d'analyser la valeur d'utilité des actifs.</p> <p>Ces flux de trésorerie prévisionnels prennent en considération plusieurs hypothèses clés : horizon temporel, probabilités de réussite, taux d'actualisation, taux d'imposition. La réalisation de ces tests a conduit la direction à conclure à une absence de dépréciation.</p>	<p>Notre appréciation de la valeur du fonds commercial est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité de cet actif.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de cet actif ;▶ analyser le <i>business plan</i> élaboré par la direction, en rapprochant les éléments prévisionnels utilisés provenant du budget approuvé par votre conseil d'administration ;▶ examiner les différentes probabilités de succès retenues et comparer celles-ci aux pratiques observées dans le secteur des biotechnologies ;▶ apprécier le taux d'actualisation retenu, en incluant des experts en évaluation financière dans notre équipe d'audit. Des tests de sensibilité ont ainsi été réalisés par votre société et examinés par nos soins ;▶ apprécier le taux d'imposition retenu en incluant des experts en fiscalité dans notre équipe d'audit ;▶ vérifier les calculs réalisés par la direction de votre société dans le <i>business plan</i> et le modèle financier établis ;▶ étudier les tests de sensibilité : nous avons apprécié l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction, à une variation des principales hypothèses retenues ;

Compte tenu de l'importance du fonds commercial et de l'impact significatif qu'aurait une évolution des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne les probabilités de réussite et le taux d'actualisation, sur la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation du fonds commercial comme un point clé de l'audit.

- ▶ vérifier que la note « Immobilisations incorporelles » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels donnait une information appropriée.

■ Evaluation des titres de participation

Cf. note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme mentionné dans la note « Immobilisations financières » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de K€ 50 000. Ils sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.</p> <p>Les titres de participation sont constitués essentiellement des titres de l'entité OSE Pharma International (OPI) qui possède les droits sur la molécule OSE-2101.</p> <p>Lorsque la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>La valeur actuelle de ces actifs, comme exposé dans la note « Immobilisations financières », est établie sur la base d'éléments prévisionnels via la réalisation de flux futurs de trésorerie (DCF) issus des <i>business plans</i> établis par la direction.</p> <p>Les flux de trésorerie retenus pour tester les titres de participation de l'entité OPI incluent les projections de la direction pour la molécule OSE-2101 dont l'entité OPI détient les droits d'exploitation.</p> <p>Ces flux de trésorerie prévisionnels prennent en considération plusieurs hypothèses clés : horizon temporel, probabilités de réussite, taux d'actualisation, taux d'imposition. La réalisation de ces tests a conduit la direction à conclure à une absence de dépréciation.</p>	<p>Notre appréciation de l'évaluation de la valeur des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité de ces actifs. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de ces actifs ; ▶ analyser le <i>business plan</i> élaboré par la direction, ces évaluations reposant sur des éléments prévisionnels ; ▶ apprécier les différentes probabilités de réussite retenues et comparer celles-ci aux pratiques observées dans le secteur des biotechnologies, notamment dans le domaine de l'oncologie ; ▶ étudier la pertinence du taux d'actualisation retenu, en incluant des experts en évaluation financière dans notre équipe d'audit. Des tests de sensibilité ont ainsi été réalisés par la direction de votre société et examinés par nos soins ; ▶ apprécier le taux d'imposition retenu en incluant des experts en fiscalité dans notre équipe d'audit ; ▶ vérifier les calculs réalisés par la direction de votre société dans le <i>business plan</i> et le modèle financier établis ; ▶ étudier les tests de sensibilité : nous avons apprécié l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction, à une variation des principales hypothèses retenues ;

Les perspectives de rentabilité et les incertitudes inhérentes à certaines hypothèses requièrent l'exercice du jugement de la direction afin de confirmer l'évaluation faite de la valeur nette comptable des titres de participation.

Compte tenu de l'importance des titres de participation et de l'impact significatif qu'aurait une évolution des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne les probabilités de réussite et le taux d'actualisation, sur leur valeur actuelle, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

- ▶ vérifier que la note « Immobilisations financières » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels donnait une information appropriée.

■ Caractère exhaustif des dépenses de recherche et développement sous-traitées (études cliniques)

Cf. note « Frais de recherche et développement » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société poursuit des programmes de recherche précliniques et cliniques en collaboration avec des centres de recherche et d'essais cliniques sous contrat.</p> <p>Au 31 décembre 2023, les frais de sous-traitance de recherche et développement s'élèvent à K€ 15 231.</p> <p>Les dépenses de recherche et développement engagées à ce titre sont systématiquement reconnues en charges selon l'avancement des projets. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou des calendriers de réalisation prévus aux contrats, la direction détermine les avancements au <i>pro rata temporis</i> de chacune des prestations de recherche.</p> <p>Compte tenu de l'importance des dépenses de recherche et développement et de leur méthode d'estimation à la clôture de l'exercice, nous avons considéré leur caractère exhaustif comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des éléments justifiant les estimations clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des charges à provisionner dans les comptes à la clôture de l'exercice.</p> <p>Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance du processus de contrôle interne de suivi de l'avancement des charges mis en place par votre société afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice ;▶ étudié les contrats significatifs conclus avec les centres de recherche et d'essais cliniques, ainsi que les éléments établis par la direction justifiant des coûts des essais réalisés ;▶ étudié les débouclages des provisions de l'année précédente afin d'examiner la cohérence des estimations réalisées par la direction ;▶ examiné la cohérence du stade d'avancement des projets et le calcul de la charge afférente, au regard des informations transmises par les centres de recherche et d'essais cliniques ou issues de l'analyse réalisée par la direction sur la base des calendriers de réalisation prévus aux contrats ;

- ▶ analysé, le cas échéant, les factures émises après la clôture afin d'examiner l'absence de décalage avec les estimations réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OSE Immunotherapeutics par votre assemblée générale du 17 septembre 2014 pour le cabinet RBB BUSINESS ADVISORS et par décision de l'associé unique du 27 avril 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet RBB BUSINESS ADVISORS était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année, dont neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

RBB BUSINESS ADVISORS

ERNST & YOUNG et Autres

Marc Bajot

Cédric Garcia

SA OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

Comptes annuels

Bilan au 31/12/2023

22 BOULEVARD BENONI-GOULLIN

44200 NANTES

SIRET : 47945771500056

Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	92 297	52 107	40 190	67 461
Fonds commercial	42 733 633		42 733 633	42 733 633
Autres immobilisations incorporelles	100 000		100 000	100 000
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	314 906	215 875	99 031	143 607
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 444 448	1 147 098	297 350	495 639
Autres immobilisations corporelles	222 959	155 198	67 761	103 740
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	50 000 931		50 000 931	50 000 931
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	277 843	13 936	263 907	438 135
Prêts				
Autres immobilisations financières	910 287		910 287	635 116
TOTAL (I)	96 097 304	1 584 215	94 513 089	94 718 262
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 942		2 942	
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 094 964		1 094 964	403 418
Autres	9 404 950		9 404 950	9 005 739
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	173 125		173 125	85 503
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	18 480 415		18 480 415	25 521 694
Charges constatées d'avance	2 745 344		2 745 344	3 451 748
TOTAL (II)	31 901 740		31 901 740	38 468 102
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	127 999 044	1 584 215	126 414 830	133 186 364

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 4 330 220	4 330 220	3 705 480
Prime d'émission, de fusion, d'apport	143 328 473	132 332 169
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	100	100
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-56 806 094	-42 666 659
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-20 313 686	-14 139 435
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	70 539 013	79 231 655
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	10 873 970	14 424 644
Autres		
TOTAL (I BIS)	10 873 970	14 424 644
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	106 715	680 702
Provisions pour charges	428 703	432 446
TOTAL (II)	535 418	1 113 148
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 300 914	26 262 617
Emprunts et dettes financières diverses	634 077	505 416
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 284 106	8 493 232
Dettes fiscales et sociales	1 780 927	2 534 614
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 886	33 419
Autres dettes	113 328	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	347 191	587 619
TOTAL (III)	44 466 429	38 416 917
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	126 414 830	133 186 364
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		
Dont emprunts et dettes auprès des étabts de crédits à - 1 an à l'origine	1 323 000	

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Du 01/01/2022
	France	Exportation	Total	Au 31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				3 536
Production vendue de biens				3 299 271
Production vendue de services	300 887	1 701 038	2 001 925	3 299 271
Chiffre d'affaires Net	300 887	1 701 038	2 001 925	3 302 807
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			824 356	399 327
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			700 887	1 485 446
Autres produits			32 604	15 189 101
		TOTAL (I)	3 559 771	20 376 682
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			22 251 825	26 979 731
Impôts, taxes et versements assimilés			125 360	153 016
Salaires et traitements			5 847 375	5 723 674
Charges sociales			2 642 963	2 752 820
Dotations aux amortissements sur immobilisations			322 401	355 290
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				1 258 354
Autres charges			396 008	1 854 099
		TOTAL (II)	31 585 932	39 076 983
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			74 661	76 943
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-28 026 161	-18 700 301
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			13 582	13 250
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			334 595	14 540
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				1 862
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	348 178	29 652
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			13 936	
Intérêts et charges assimilées (4)			1 297 154	703 011
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	1 311 090	703 011
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-962 913	-673 359
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-28 989 074	-19 373 660

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 040 813	650
Sur opérations en capital	172 933	90 123
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	3 213 745	90 773
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	27 366	2 751
Sur opérations en capital	295 639	286 259
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	323 005	289 009
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 890 740	-198 236
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-5 784 647	-5 432 461
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 121 694	20 497 107
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	27 435 380	34 636 542
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-20 313 686	-14 139 435
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	90 000	650
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	366	599
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	13 582	13 250
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

Annexe

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 126 414 830 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -20 313 686 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS est une société de biotechnologie créée en 2004. Elle est née de la fusion de la société ORPHAN SYNERGY EUROPE - PHARMA et de la société EFFIMUNE en date du 31 mai 2016.

La société a une activité de conception, recherche et développement de produits destinés à la santé, de la création jusqu'à l'obtention des autorisations de mise sur le marché, et toutes opérations s'y rattachant, y compris la commercialisation. Elle est présente dans le domaine de la transplantation, des maladies auto-immunes telles que la polyarthrite rhumatoïde, la rectocolite hémorragique, et dans le domaine de l'immunothérapie du cancer. Cette activité vise à développer de nouvelles stratégies thérapeutiques par le biais de la création et du développement de nouvelles molécules, médicaments de demain. La société réalise d'importants efforts en matière de R&D (développement de nouvelles molécules). Les montants liés à ces dépenses sont intégralement constatés en charges. Le montant des dépenses en matière de R&D s'élève à 24 103 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (voir paragraphe "Autres achats et charges externes").

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :

La société exerce son activité 22 Boulevard Benoni-Goullin à Nantes et 10 Place de Catalogne à Paris.

Effectif de l'entreprise :

L'effectif moyen mensuel est de 62 personnes au 31 décembre 2023.

Ci-après le tableau des effectifs moyens par catégorie.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	58	55
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	4	6
Ouvriers		
	TOTAL	62
		61

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	18 527 401	0.20000	3 705 480
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	3 123 700	0.20000	624 740
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	21 651 101	0.20000	4 330 220

FAITS CARACTÉRISTIQUES

1. TEDOPI

En février 2023, la Société a fait un point d'étape réglementaire sur Tedopi® en annonçant la recommandation positive de la « Food and Drug Administration » (FDA) sur le « Type C meeting », suite à l'avis scientifique favorable de la « European Medicines Agency » (EMA) sur l'essai confirmatoire de phase 3 en deuxième ligne de traitement.

En mars 2023, la Société a reçu une nouvelle autorisation d'accès précoce en Espagne pour Tedopi® dans le cancer du poumon après échec de l'immunothérapie.

L'Agence du médicament espagnole (Agencia Espanola de Medicamentos y Productos Sanitarios, AEMPS) a rendu disponible un nouveau programme d'accès précoce permettant aux patients d'avoir accès à Tedopi® dans le cadre d'une autorisation pour « situation spéciale » (1) pour le traitement du cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC) avancé ou métastatique après échec d'un traitement par inhibiteur de point de contrôle (IPC). Cette autorisation pour « situation spéciale » est basée sur les données cliniques positives de l'essai de phase 3 initial de Tedopi® en troisième ligne de traitement (ATALANTE-1) et sur le fort besoin médical de ces patients.

L'autorisation en « situation spéciale » (Real Decreto 1015/2009) vise à permettre un accès précoce aux médicaments pour les patients souffrant d'une maladie rare ou sévère, dont le besoin médical est très important et pour lesquels il n'existe pas d'alternatives thérapeutiques approuvées.

En mai 2023, la Société et le GERCOR, groupe de cliniciens en oncologie, ont annoncé la fin du recrutement des patients dans l'essai clinique de phase 2 TEDOPaM évaluant Tedopi® dans le cancer du pancréas avancé.

Au total, 136 patients ont été inclus dans l'essai clinique de phase 2. Une analyse de futilité est prévue au 3ème trimestre 2023 et les résultats de la phase 2 sont attendus au 3ème trimestre 2024.

En juin 2023, la Société a présenté deux abstracts cliniques sur Tedopi® au congrès 2023 de l'ASCO.

L'un concernant Atalante-1, un essai clinique positif de phase 3 de Tedopi® versus chimiothérapie standard dans le cancer du poumon non à petites cellules après échec d'une immunothérapie, avec de nouvelles données sur les facteurs pronostiques associés à la survie globale, qui confirment le mécanisme d'action de Tedopi® dans l'amélioration de la survie globale des patients.

Le second concernant Tedova, un essai clinique de phase 2 mené sous la promotion du groupe coopérateur français en oncologie ARCAGY-GINECO, avec le soutien de Merck Sharp & Dohme Corp., une filiale de Merck & Co., Inc, étudiant une approche innovante de Tedopi® en combinaison dans le cancer de l'ovaire, une indication avec un fort besoin médical.

En juillet 2023, la Société a annoncé la délivrance d'un nouveau brevet aux États-Unis portant sur l'utilisation de Tedopi® dans le cancer après échec d'un traitement par inhibiteur de point de contrôle PD-1 ou PD-L1. Ce nouveau brevet renforce la valeur de Tedopi® et assure la protection du produit aux États-Unis jusqu'en 2037.

En septembre 2023, la Société a annoncé la publication, revue par un Comité de lecture, dans 'Annals of Oncology'* des résultats de l'essai clinique de phase 3 randomisé (Atalante-1**) de Tedopi®, vaccin contre le cancer à base d'épitopes administré en monothérapie chez des patients HLA-A2 positifs atteints d'un CPNPC avancé ou métastatique, en 3ème ligne de traitement en résistance secondaire aux inhibiteurs de point de contrôle IPCs.

En novembre 2023, la Société a annoncé avoir signé un accord de collaboration avec GenDx pour le développement d'un test diagnostique compagnon associé à Tedopi®. Cet accord de collaboration vise à développer et valider un test diagnostique compagnon (CDx) dans le cadre de la préparation de l'essai clinique pivot confirmatoire de phase 3 de Tedopi®, candidat vaccin contre le cancer, en deuxième ligne de traitement dans le cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC).

2. LUSVERTIKIMAB (OSE127)

En février 2023, la Société a annoncé la publication en ligne dans la revue à Comité de lecture 'The Journal of Immunology' des résultats cliniques positifs de Phase 1 d'OSE-127/S95011.

Elle a également présenté un point d'étape sur le produit développé en immuno-inflammation dans deux études cliniques de Phase 2 menées dans la rectocolite hémorragique (promoteur OSE) et dans le syndrome de Sjögren primaire (promoteur Servier).

Enfin, la Société a également présenté des données précliniques d'efficacité en hématologie dans la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) au congrès de l'association américaine de la recherche sur le cancer (AACR) 2023.

En mai 2023, OSE Immunotherapeutics et Servier ont décidé d'un commun accord de mettre fin à l'option de licence en raison, d'une part, de l'engagement stratégique d'OSE Immunotherapeutics dans la rectocolite hémorragique, et d'autre part, pour Servier après la revue des priorités de son portefeuille suite aux résultats négatifs de l'étude clinique exploratoire de phase 2a dans le syndrome de Sjögren primaire dont Servier était le promoteur.

Suite à cette décision commune, OSE a décidé de continuer activement son essai clinique international de phase 2 dans la rectocolite hémorragique. En effet, OSE est convaincu du potentiel clinique d'OSE-127, et le DSMB de juillet 2023 ne fait que confirmer cette conviction.

En juillet 2023, la Société a annoncé que le Comité d'experts indépendant (DSMB, Drug Safety Monitoring Board) de l'étude clinique de phase 2 de l'antagoniste du récepteur à l'IL-7 (IL-7R) Lusvertikimab (OSE-127) dans la rectocolite hémorragique, a recommandé la poursuite de l'essai jusqu'à sa finalisation.

En parallèle, l'Agence européenne des médicaments (EMA, European Medicines Agency) a rendu un avis favorable sur la désignation statut orphelin pour Lusvertikimab dans le traitement de la Leucémie Aiguë Lymphoblastique (LAL).

3. OSE-172/BI 765063 - BI 770371

En octobre 2023, la Société a annoncé des premiers résultats cliniques de BI 770371, un nouvel anticorps monoclonal anti-SIRPa.

Ce nouvel anticorps monoclonal antagoniste anti-SIRPa innovant, ciblant à la fois les allèles V1 et V2 de SIRPa, permet aux antagonistes de SIRPa de devenir une option pour un plus grand nombre de patients atteints de cancer. Les premiers résultats cliniques de BI 770371 en monothérapie et en combinaison ont été présentés au congrès 2023 de l'ESMO.

Boehringer Ingelheim évalue actuellement **BI 770371** en monothérapie et en combinaison avec ezabentlimab, un inhibiteur du point de contrôle PD1 (BI 754091), dans un essai clinique de phase 1 d'escalade/d'expansion de dose ([NCT05327946](#)) mené au Canada, aux États-Unis et au Japon chez des patients atteints de tumeurs solides. Les premiers résultats cliniques de BI 770371 présentés à la conférence de l'ESMO 2023 à Madrid ([Abstract #697P](#)) montrent que les effets indésirables survenus au cours de la période de traitement sont gérables, la dose maximale tolérée n'a pas été atteinte. Cet essai clinique est en cours.

4. OSE-279

En octobre 2023, la Société a présenté les premiers résultats positifs de l'essai clinique de Phase 1/2 évaluant OSE-279, un anticorps monoclonal anti-PD1 à forte affinité, chez des patients atteints de tumeurs solides, à la conférence [AACR-NCI-EORTC International Conference on Molecular Targets and Cancer Therapeutics](#) qui s'est tenue à Boston (11 - 15 octobre 2023, Abstract n° 35371, Poster n° C063). La communication porte sur les premiers résultats positifs de l'essai clinique de Phase 1/2 évaluant OSE-279 en monothérapie chez des patients atteints de tumeurs solides, sans option thérapeutique disponible. Trois réponses ont été rapportées chez 11 patients ayant eu au moins une évaluation tumorale post-inclusion.

5. FR104

En juillet 2023, la Société et le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ont annoncé la fin du recrutement de patients dans l'étude FIRsT, un essai clinique de phase 1/2. C'est la première étude qui évalue l'immunothérapie FR104/VEL-101, un fragment d'anticorps monoclonal antagoniste de CD28, chez des patients ayant reçu une transplantation rénale. Cette étude est promue et menée par le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes dans le cadre d'un accord de collaboration avec OSE Immunotherapeutics.

En décembre 2023, la Société et le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ont présenté une analyse intérimaire positive des données issues de la première utilisation en transplantation rénale de l'anti-CD28 FR104/VEL-101 au Congrès annuel de la Société Francophone de Transplantation (SFT) qui s'est tenu à Brest (5 - 8 décembre 2023). À cette analyse intermédiaire, aucune alerte de sécurité n'a été détectée avec FR104/VEL-101. Les effets indésirables étaient ceux classiquement observés en transplantation rénale

6. R&D

En juillet 2023, la Société a annoncé la publication des derniers résultats sur l'anticorps monoclonal pro-résolutif OSE-230, une nouvelle approche innovante dans la résolution de l'inflammation sévère et chronique, dans le journal 'Frontiers in Immunology *'. L'article, intitulé : "[ChemR23 activation reprograms macrophages toward a less inflammatory phenotype and dampens carcinoma progression](#)" porte sur l'expression de ChemR23 par les macrophages associés à la tumeur (TAM, Tumor-Associated Macrophages) et l'utilisation de modèles tumoraux pour explorer l'activité pro-résolutive et non-immunosuppressive d'OSE-230 dans une situation inflammatoire chronique sévère associée au cancer et aux métastases.

7. FINANCEMENT

La société, pour étendre sa visibilité financière, a pu assurer plusieurs lignes de financement au cours du premier semestre 2023 du fait des incertitudes pesant sur les marchés financiers.

Elle a signé sur décision du conseil d'administration, un contrat de financement en fonds propres avec la Société VESTER FINANCE le 27 avril 2023 sous la forme d'une equity line pour un volume maximal représentant jusqu'à 15 % du capital de la société. Cette ligne de financement se matérialise au travers l'exercice de 2.800.000 BSA (parité est 1 BSA pour 1 action). VESTER FINANCE a l'obligation d'exercer un nombre minimum de 300.000 BSA par trimestre, avec une décote maximale de 6% sur le coût unitaire moyen pondéré (CUMP) des 3 derniers jours de bourse. Dans le cadre de l'exercice en totalité de cette ligne, un actionnaire détenant 1% du capital de la société verrait sa participation passer à 0,87% du capital sur une base non diluée et 0,88% sur une base diluée. En date du 27 septembre 2023, le conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 900.000 BSA à VESTER FINANCE.

La Société a pu obtenir par ailleurs des prêts pour un montant total de 5,3 millions d'euros (dont 0,6 m€ faisant l'objet d'une condition suspensive au 30 juin 2023, levée en Septembre 2023) du fait du soutien collectif de la Région Pays de la Loire, de BPI France et de son pool bancaire, le CIC, le Crédit Mutuel et BNP, permettant de financer ses programmes de R&D.

Le prêt de 1,5 M€ en juin 2023 de Bpifrance permet le développement d'un test diagnostique compagnon associé à Tedopi®. Ce test est nécessaire pour identifier les patients HLA-A2 positifs atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC), éligibles à un traitement par Tedopi® dans le prochain essai clinique pivot de phase 3 en préparation. Il a été versé durant l'été 2023 (ligne de financement sous forme d'un prêt Redéploiement d'un montant de 1.5 M€).

Un prêt BFR pour montant total de 1 million d'euro, dont le prêt de 400 milliers d'euros en juin 2023 de CIC, et le prêt de 600 milliers d'euros de Crédit Mutuel et BNP obtenu en septembre 2023 après la levée d'une condition suspensive liée au financement via le contrat d'equity line Vester. Le prêt BFR BNP n'a pas été utilisé à la date de clôture.

Le prêt du pool Bancaire (CIC, Crédit Mutuel, BNP Paribas) fait intervenir un PGE Résilience d'un montant de 1,3 M€ dans le contexte de la crise Ukrainienne (dont 441 milliers d'euros versés après la clôture 30 juin 2023). Les conditions suspensives au déblocage des fonds ont été levées en septembre 2023 suite à l'exercice de l'équivalent de 2 M€ des BSA Vester.

Le prêt de la région Pays de la Loire a été versé durant l'été 2023 (ligne de financement sous forme d'un prêt Redéploiement d'un montant de 1.5 M€).

Ces prêts ont un taux d'intérêt variant de 2 à 4% et un échéancier de remboursement de 3 à 7 ans.

En aout 2023, la Société a annoncé avoir reçu une aide à l'innovation de 200 000 euros du Gouvernement Français et de la Région Pays de la Loire dans le cadre du plan d'investissement « France 2030 » opéré par Bpifrance.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A COMPTER DE LA CLÔTURE

OSE230

Le 27 février 2024, AbbVie et OSE Immunotherapeutics ont conclu un accord mondial de collaboration et de licence pour développer OSE-230, un anticorps monoclonal innovant, dans le traitement de l'inflammation chronique. Selon les termes de cet accord, OSE Immunotherapeutics recevra un paiement de 48 millions de dollars à la signature du contrat et pourra recevoir jusqu'à 665 millions de dollars supplémentaires en paiements d'étapes. La transaction est soumise à la finalisation des conditions de clôture habituelles de la loi antitrust, y compris la période d'attente applicable selon la loi Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act.

Le 16 avril, la société a annoncé la fin de la période d'attente prévue par la loi Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act relative à la licence mondiale octroyée à AbbVie pour le développement d'OSE-230.

OSE-127 (Lusvertikimab)

En mars 2024, la Société a annoncé la fin du recrutement dans l'essai clinique de phase 2 dans la rectocolite hémorragique. Les premiers résultats d'efficacité post-phase d'induction (critère principal à la semaine 10) et la première évaluation précoce après 6 mois de traitement dans la phase d'extension en ouvert sont attendus mi-2024.

TEDOPI®

En mars 2024, la Société a reçu un financement non dilutif de 8,4 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030 opéré par Bpifrance pour le compte de l'État, dont l'objectif est le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique. Ce soutien s'applique de l'étude de faisabilité technique à la commercialisation.

OSE-279

Des résultats cliniques positifs d'efficacité et de tolérance de l'essai de phase 1/2 d'OSE-279 évalué dans les tumeurs solides ont été présentés au congrès de l'*ESMO Targeted Anticancer Therapies* qui s'est tenu à Paris en février 2023.

Gouvernance

M. Gérard Tobelem est décédé le 31 décembre 2023. M. Alexandre Lebeau et Mme Elsy Boglioni ont démissionné de leurs fonctions respectivement en février et mars 2024 pour convenance personnelle.

Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2017-03 du 03 novembre 2017 modifiant le règlement ANC n°2014-03 modifié par les règlements suivants relatifs au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La trésorerie et équivalent de trésorerie disponible au 31 Décembre 2023 qui s'élève à 18,7 millions d'euros;
- Le financement du CIR 2023 d'un montant de 5,8 millions d'euros ;
- La signature entre AbbVie et OSE Immunotherapeutics, le 27 février 2024, d'un accord mondial de collaboration et de licence pour développer OSE-230, un anticorps monoclonal innovant, dans le traitement de l'inflammation chronique. Selon les termes de cet accord, OSE Immunotherapeutics recevra un paiement de 48 millions de dollars à la signature du contrat et pourra recevoir jusqu'à 665 millions de dollars supplémentaires en paiements d'étapes. La transaction est soumise à la finalisation des conditions de clôture habituelles de la loi antitrust, y compris la période d'attente applicable selon la loi Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act.

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial est évalué au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Les résultats des tests de dépréciation sont présentés ci-dessous dans les notes relatives aux immobilisations incorporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- | | |
|---|-------------|
| • Site internet, licences et logiciels | 3 ans, |
| • Agencements et aménagements des constructions | 6 à 9 ans, |
| • Matériel et outillage industriel | 3 à 15 ans, |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 ans, |
| • Mobilier | 10 ans. |

Immobilisations financières

Titres de participation

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des « titres de participation » est leur coût d'acquisition ou d'apport à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la société déterminée notamment en fonction de critères fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les résultats des tests de dépréciation sont présentés ci-dessous dans les notes relatives aux immobilisations financières.

Actions propres et contrat de liquidité

Les opérations relatives au contrat de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005, à savoir :

- les actions propres détenues sont comptabilisées au compte 277 « Actions propres ».

Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat.

Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « premier entré – premier sorti » est appliquée.

- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont inscrites au compte 276 « Autres créances immobilisées ».

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés.

Au 31 décembre 2023, les frais de recherche et développement se sont élevés à 24 193 K€. Ces dépenses de recherche sont systématiquement reconnues en charges selon l'avancement des traitements. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou par les calendriers de réalisation prévus aux contrats, la Direction détermine les avancements au prorata temporis de chacune des prestations de recherche et régularise, le cas échéant, les charges de l'exercice.

Certaines dépenses de recherche et développement de la société ouvrent droit à un crédit d'impôt recherche. Ce dernier constitue pour l'exercice concerné un produit imputé en réduction de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le crédit d'impôt recherche 2023 s'élève à 5 785 K€.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2023, le poste charges constatées d'avance s'élève à 2 745 K€. Il est principalement constitué de sous-traitance pour 2 454 K€ au titre de l'avancement des dépenses engagées lié aux différents contrats de recherche signés et 291 K€ d'autres charges d'exploitation.

Produits constatés d'avance et produits à recevoir

Au 31 décembre 2023, la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS a constaté un produit constaté d'avance de 347 K€ et un produit à recevoir de 629 K€ au titre de l'avancement des dépenses engagées, liés aux différents contrats de subventions et de recherche signés.

Engagements de départ à la retraite

A leur départ, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable.

Conformément aux recommandations 2003-R01 du CNC et 2013-02 de l'ANC, la société a adopté la méthode préférentielle de provisionnement des engagements de départ à la retraite dans ses comptes sociaux.

Fin 2021, l'ANC a modifié cette recommandation en introduisant un choix de méthodes pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur pour l'exercice ouvert à la date de publication de cette recommandation modifiée. La méthode retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels est la comptabilisation immédiate et intégrale au résultat.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.62 % (recommandé par la norme IAS19).

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Au 31 décembre 2023, la provision s'élève à 429 K€.

Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Déficits reportables

Le montant total des déficits fiscaux reportables sur les exercices suivants s'élève à 120 018 036 euros au 31 décembre 2023. Ils sont constitués de :

- 78 971 729 euros reportables sur le résultat de droit commun ;
- 41 046 307 euros de déficits reportables sur les futurs résultats bénéficiaires des différents actifs développés ;

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

Notes relatives à certains postes de bilan

Immobilisations Incorporelles :

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Fonds commercial	42 734	-	-	42 734
	42 734	-	-	42 734

En 2016, à la suite de l'acquisition d'Effimune, la société a valorisé deux molécules FR104 et OSE-127. L'évaluation de ces molécules avait été effectuée sur la base d'estimation de flux futurs de trésorerie.

Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie et non amortissables.

Dans le cadre de la signature d'un accord de licence mondiale avec Veloxis Pharmaceuticals, la société a cédé les droits mondiaux pour développer, fabriquer, enregistrer et commercialiser la molécule FR104 en transplantation, toute indication confondue.

Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation pour 50 001 K€, de dépôts et cautionnements pour 756 K€ et d'un contrat de liquidité pour 432 K€.

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des titres d'OPI, OSE Pharma International, pour 50 000 K€ et des titres d'OSE Immunotherapeutics Inc. pour 1 K€.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit TEDOPI (OSE-2101) et qui ne possède pas d'autres molécules que OSE-2101.

Au 31 décembre 2023, nous avons réalisé un test de dépréciation pour la molécule OSE-2101. L'évaluation de la valeur actuelle a été effectuée selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (DCF), dont voici les principales hypothèses utilisées :

- Les flux de trésorerie futurs actualisés sont issus des plans d'activité établis par la direction sur un horizon de 9 ans (sans calcul de la valeur terminale) ;
- Taux d'actualisation à 15% : ce taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt ;

- Probabilités de réussite utilisées en phase avec les probabilités de réussite généralement observées dans le domaine de l'oncologie ;
- Taux d'imposition à 13,99 %.

Nous avons procédé aux tests de sensibilité suivants, dont aucun ne conduit à une dépréciation de la valeur nette comptable de cette molécule :

- Taux d'actualisation : analyse de sensibilité réalisée dans un intervalle situé de 14% à 16% avec un impact respectif de moins 37 et 54 millions d'euros ne conduisant pas à une dépréciation de la valeur nette comptable de cette molécule ;
- Probabilité de réussite : analyse de sensibilité réalisée dans un intervalle de plus ou moins 10% ne conduisant pas à une dépréciation de la valeur nette comptable de cette molécule ;

Contrat de liquidité et actions propres

Au 31 décembre 2023, le contrat se répartit ainsi :

- Liquidités : 154 K€
- Actions propres : 278 K€

Variation des actions propres :

Nombre d'actions propres	
Détenues au 01/01/2023	70 095
Acquises au cours de la période	299 622
Vendues au cours de la période	305 221
Détenues au 31/12/2023	64 496

Les actions propres font l'objet d'une provision pour dépréciation de 14 K€, soit la totalité de la dépréciation existante à la clôture :

Nom de l'intermédiaire	Nombre de titres	Prix de revient	Valorisation historique	Cours moyen 12/2023	Valorisation à la clôture	MV latente
Invest Securities	64 496	4,31 €	277 843	4,09 €	263 905	- 13 938

Capital autorisé, valeurs mobilières donnant accès au capital, engagements d'augmentation de capital :

Date	Nature des opérations	Capital en €	Prime d'émission, de fusion, d'apport en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Total des capitaux propres en €
Au 31 décembre 2019		3 001 145	115 339 105	188 712	15 005 724	0,20	105 078 947
Mars	Augmentation de capital - actions gratuites	28 360	- 28 360	141 800	15 147 524	0,20	
Juin	Augmentation de capital - actions gratuites	59 060	- 59 060	295 300	15 442 824	0,20	
Novembre	Augmentation de capital	503 518	16 923 181	2 517 589	17 960 413	0,20	
Décembre	Augmentation de capital - actions gratuites	4 525	- 4 525	22 625	17 983 038	0,20	
Au 31 décembre 2020		3 596 608	132 170 341	2 977 314	17 983 038	0,20	105 107 207
Juin	Augmentation de capital - BSA	10 400	246 300	52 000	18 035 038	0,20	
Juin	Augmentation de capital - actions gratuites	50 000	- 50 000	250 000	18 285 038	0,20	
Juillet	Souscription de BSA		8 500		18 285 038		
Décembre	Augmentation de capital - actions gratuites	48 473	- 48 473	242 363	18 527 401	0,20	
Au 31 décembre 2021		3 705 480	132 326 669	544 363	18 527 401	0,20	93 365 590
Novembre	Souscription de BSA		5 500		18 527 401	0,20	
Au 31 décembre 2022		3 705 480	132 332 169	-	18 527 401	0,20	79 231 655
Mars	Augmentation de capital - actions gratuites	74 740	- 74 740	373 700	18 901 101	0,20	
Mai	Souscription de BSA		300 000		18 901 101	0,20	
Juillet	Augmentation de capital - BSA	28 000	158 654	140 000	19 041 101	0,20	
Septembre	Souscription de BSA		90		19 041 101	0,20	
Septembre	Augmentation de capital - BSPCE	2 000	33 800	10 000	19 051 101	0,20	
Septembre	Augmentation de capital - BSA	520 000	10 578 500	2 600 000	21 651 101	0,20	
Au 31 décembre 2023		4 330 220	143 328 473	3 123 700	21 651 101	0,20	70 539 013

Bons de souscription d'actions (BSA), BSPCE et actions gratuites

La société a émis les plans de bons de (BSA) et BSPCE suivants :

Type	Date de création	Prix d'exercice	Période de souscription	Total créé	Souscriptions lors de l'exercice									Total souscrit et/ou exercé au 31/12/2023
					2015 et antérieurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
BSA et BSPCE														
BSA 2012	25/11/2013	1 €	25/11/2013-28/02/2014	40 000	40 000	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000
BSA 1 2014	02/06/2014	8 €	02/06/2014-30/06/2014	118 649	118 649	-	-	-	-	-	-	-	-	118 649
BSA 2 2014	01/07/2014	8 €	01/07/2014-30/07/2014	33 333	33 333	-	-	-	-	-	-	-	-	33 333
BSA 3 2014	27/03/2015	8 €	27/03/2015-30/09/2016	120 000	100 000	10 000	-	-	-	-	-	-	-	110 000
BSA 4 2014	27/03/2015	8 €	non déterminée	125 000	36 744	88 256	-	-	-	-	-	-	-	125 000
BSA 5 2014	27/03/2015	8 €	01/04/2016-01/10/2016	25 000	-	25 000	-	-	-	-	-	-	-	25 000
BSA 7 2014	01/12/2015	8 €	01/12/2015-30/09/2016	50 000	-	36 000	-	-	-	-	-	-	-	36 000
BSA 2010-2 EFFIMUNE	29/10/2010	5,8 €	08/12/2010-07/12/2016	23 620	23 620	-	-	-	-	-	-	-	-	23 620
BSA 2014-2 EFFIMUNE	01/07/2014	7 €	01/07/2014-30/06/2019	30 700	-	30 700	-	-	-	-	-	-	-	30 700
BSA 2014-1 EFFIMUNE	25/11/2014	7 €	25/11/2014-24/11/2019	3 500	-	3 500	-	-	-	-	-	-	-	3 500
BSA 2015	27/03/2015	10,8 €	27/03/2015-30/05/2015	136 222	136 222	-	-	-	-	-	-	-	-	136 222
BSA 2017	18/07/2017	4,65 €	18/07/2017-17/07/2021	52 000	-	30 000	12 000	-	-	-	-	-	-	42 000
BSPCE 2018	13/06/2018	4,17 €	13/06/2018-13/06/2023	25 900	-	-	25 900	-	-	-	-	-	-	25 900
BSA 2018	13/06/2018	4,17 €	13/06/2018-13/06/2023	42 850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BSPCE 2019	26/06/2019	3,58 €	26/06/2019-26/06/2024	60 000	-	-	-	60 000	-	-	-	-	-	60 000
BSPCE 2020	17/06/2020	6,14 €	17/06/2020-17/06/2025	70 000	-	-	-	-	70 000	-	-	-	-	70 000
BSPCE 2021	24/06/2021	11,05 €	24/06/2021-24/06/2026	80 000	-	-	-	-	-	80 000	-	-	-	80 000
BSPCE 2022	23/06/2022	6,63 €	23/06/2022-23/06/2027	80 000	-	-	-	-	-	-	80 000	-	-	80 000
BSA 2022	13/07/2022	6,25 €	13/07/2022-13/07/2027	60 000	-	-	-	-	-	-	-	60 000	-	60 000
BSA VESTER	27/04/2023	Moyenne pondérée 3 derniers jours de bourse (dans la limite d'un minimum de 1,50)	27/04/2023-27/06/2025	2 800 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2 800 000	2 800 000
BSPCE 2023	22/06/2023	3,57 €	22/06/2023-22/06/2024	80 000	-	-	-	-	-	-	-	-	80 000	80 000
BSA VESTER	27/06/2023	Moyenne pondérée 3 derniers jours de bourse (dans la limite d'un minimum de 1,50)	27/06/2023-27/06/2025	900 000	-	-	-	-	-	-	-	-	900 000	900 000
Total BSA et BSPCE				5 073 034	488 568	1 96 456	30 000	37 900	60 000	70 000	80 000	140 000	3 780 000	4 882 924

	BSPCE 2022	BSA 2022
Date AG de mise en place du plan	23/06/2022	13/07/2022
Nombre d'options autorisées	80 000	60 000
Prix de souscription	0,00 €	0,70 €
Date de souscription	23/06/2022	
Exercabilité des BSA/BSCPE - "Vesting"	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	6,63 € / action	6,25 € / action
Type d'option	américaine	américaine
Cours spot	6,64 €	6,23 €
Maturité	5 ans	5 ans
Volatilité	58,87%	55,17%
Taux d'intérêt EUR	1,9422%	1,5951%
Rendement des dividendes	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA/BSPCE	3,42	3,01
Nombres d'options souscrites		
	80 000	60 000
Prix de souscription		
	0,00	0,70
Nombres d'options exercées		
Date d'expiration contractuelle	23/06/2027	13/07/2027
Période d'acquisition	aucune	aucune

Au cours de l'exercice 2023, la société a mis en place le plan décrit ci-après :

- Le Conseil d'administration a décidé d'émettre un total de 80.000 BSPCE 2023, soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non-salariés non dirigeants en fonction au 23 juin 2023.

	BSPCE 2023
Date AG de mise en place du plan	22/06/2023
Nombre d'options autorisées	80 000
Prix de souscription	0,00 €
Date de souscription	22/06/2023
Exercabilité des BSA/BSCPE - "Vesting"	dès souscription
Prix d'exercice	3,57 € / action
Type d'option	américaine
Cours spot	3,57 €
Maturité	5 ans
Volatilité	60,29%
Taux d'intérêt EUR	3,2948%
Rendement des dividendes	0%
Juste valeur estimée par BSA/BSPCE	1,84
Nombres d'options souscrites	
	80 000
Prix de souscription	
	0,00
Nombres d'options exercées	
Date d'expiration contractuelle	22/06/2028
Période d'acquisition	aucune

Avances conditionnées :

Les dettes financières au passif du bilan correspondent à :

a) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement BPI France, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche EFFIMAB d'un montant total de 5 263 850 €, sous réserve d'en justifier les dépenses pour un montant total de 10 527 700 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de succès ou d'échec techniques du programme concerné. La société remboursera 6 198 257 euros à compter du 31 décembre 2024, sauf en cas d'échec du programme.

Au 31 décembre 2023, OSE Immunotherapeutics a perçu 4 473 849 € d'avance remboursable ; aucun remboursement n'a été effectué.

b) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement BPI France, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche EFFICLIN d'un montant total de 9 196 943 € (dont 1 090 753 € sous forme de subvention et 8 106 184 € sous forme d'avance), sous réserve d'en justifier les dépenses pour un montant total de 15 328 239 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de succès ou d'échec techniques du programme concerné. La société remboursera 9 850 000 euros à compter du 30 juin 2024, sauf en cas d'échec du programme.

Au 31 décembre 2023, OSE Immunotherapeutics a perçu 6 044 000 € d'avance remboursable ; aucun remboursement n'a été effectué.

c) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement BPI France, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche COVEPIT 1 d'un montant total de 5 187 918 € (dont 1 556 376 € sous forme de subvention et 3 631 542 € sous forme d'avance), sous réserve d'en justifier les dépenses pour un montant total de 6 484 898 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de succès ou d'échec techniques du programme concerné. La société remboursera 3 755 272 euros à compter du 31 décembre 2024, sauf en cas d'échec du programme.

En date du 17 janvier 2023, il a été prononcé un constat d'échec du projet selon les modalités suivantes :

- Remboursement partiel de l'avance récupérable à hauteur de 339 501 € avec une actualisation, à rembourser sur deux ans, à partir de juin 2025 ;
- Abandon de créance d'un montant de 1 923 841 €, comptabilisé en produit exceptionnel.

Au 31 décembre 2023, OSE Immunotherapeutics conserve 356 121 € d'avance remboursable ; les remboursements étant échelonnés sur les années 2025 à 2027.

d) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement BPI France, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche COVEPIT 2 d'un montant total de 10 710 394 € (dont 3 213 119 € sous forme de subvention et 7 497 275 € sous forme d'avance), sous réserve d'en justifier les dépenses pour un montant total de 13 587 993 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de succès ou d'échec techniques du programme concerné. La société remboursera 7 652 964 euros à compter du 31 décembre 2023, sauf en cas d'échec du programme.

En date du 17 janvier 2023, il a été prononcé un constat d'échec du projet selon les modalités suivantes :

- Abandon de créance d'un montant de 1 025 386 €, comptabilisé en produit exceptionnel.

Par ailleurs, BPI France a constaté un indu d'un montant de 2 819 320 €, présent en dettes financières. Cet indu fait l'objet d'un échéancier sur les années 2024 à 2026.

Dettes financières :

Les dettes financières au passif du bilan correspondent à la signature, en mai 2020, d'un contrat non dilutif d'un montant de 7 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) mis en place dans le cadre de la pandémie COVID-19, avec un groupe de banques françaises.

De plus, en février 2021, la société a signé avec la BEI un contrat de prêt de 25M€ qui sera disponible en 3 tranches selon des critères définis au contrat. La première tranche de 10M€ non-assortie de condition a été versée début juillet 2021. La seconde tranche de 10M€ a été versée en novembre 2022.

Ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe de 5 % annuel et payé annuellement, sur une maturité de cinq ans (chaque tirage est traité séparément en termes de maturité). Le remboursement de chaque tranche se fera donc à l'issue d'une période de cinq ans après la date de décaissement de ladite tranche.

De plus, la société, pour étendre sa visibilité financière, a pu assurer plusieurs lignes de financement au cours du premier semestre 2023 du fait des incertitudes pesant sur les marchés financiers.

Elle a pu obtenir des prêts pour un montant total de 5,3 millions d'euros (dont 0,6 m€ faisant l'objet d'une condition suspensive au 30 juin 2023, levée en Septembre 2023) du fait du soutien collectif de la Région Pays de la Loire, de BPI France et de son pool bancaire, le CIC, le Crédit Mutuel et BNP, permettant de financer ses programmes de R&D. Le prêt BFR BNP n'a pas été utilisé à la date de clôture.

Ces prêts ont un taux d'intérêt variant de 2 à 4% et un échéancier de remboursement de 3 à 7 ans.

Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 174 000 € hors taxes pour le cabinet Ernst & Young et 49 750 € hors taxes pour le cabinet RBB Business Advisors au titre du contrôle légal des comptes et 20 000 € hors taxes au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission du contrôle légal des comptes.

Produits d'exploitation :

A ce jour les produits d'exploitation de la société correspondent essentiellement aux revenus générés par les accords de licence avec les industries pharmaceutiques. Ces contrats incluent diverses composantes tels que :

- Les montants facturables à la signature (upfront), puis des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis ou bien encore d'objectifs commerciaux ou réglementaires (milestones).
- La refacturation forfaitaire de dépenses engagées (tels que les frais de recherches et développement, ou des dépenses de propriété intellectuelle).

Comptablement :

- Lorsque la société a transféré la licence à un industriel pharmaceutique et n'a pas d'engagements de développements futurs :
 - o Les montants facturables au titre de la signature du contrat sont immédiatement enregistrés en produits des redevances.
 - o Les montants facturables à franchissement d'un objectif défini contractuellement sont comptabilisés en produits des redevances à la date à laquelle la condition contractuelle est remplie.
- Lorsque la société n'a pas transféré l'ensemble des droits à un industriel pharmaceutique et est impliquée avec ce dernier dans les développements futurs, les montants facturables à franchissement d'un objectif défini contractuellement sont comptabilisés en produits à la date à laquelle la condition contractuelle est remplie.

Au cours de l'exercice 2023, aucun franchissement d'un objectif défini contractuellement n'a été réalisé.

En milliers d'euros	2023		
	Produits d'exploitation	Factures à établir	Produits constatés d'avance
Contrat BI			
Refacturation frais de développement	1 648	558	347
Cession de l'IP	-	-	-
Contrat Servier			
Refacturation frais de développement	229	-	-
Cession de l'IP	-	-	-
Contrat Veloxis			
Prestations diverses	53	-	-
Licence de distribution	-	-	-
Ventes divers			
Prestations diverses	-	-	-
Ventes de Flacons Tedopi dans le cadre de l'EAP*	72	-	-
Total	2 002	558	347

*EAP = Early Access to medicinal products = Autorisation d'accès compassionnel

Les produits d'exploitation sont de 2 002 milliers d'euros et sont composés de :

- 1 648 milliers d'euros liés à la refacturation de frais dans le cadre de l'accord signé avec Boehringer Ingelheim. Un montant de 558 milliers d'euros figure en FAE et un montant de 347 milliers d'euros figure en PCA.
- 229 milliers d'euros liés à la facturation de frais dans le cadre de l'accord-cadre signé avec la société française SERVIER.

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Frais de recherche et développement	24 193	29 953
Frais généraux	6 147	7 955
Honoraires comptables, juridiques, de conseil, de cotation boursière et de publicité	1 247	1 169
Total des charges d'exploitation	31 586	39 077

Les frais de recherche et développement de l'exercice sont constitués de dépenses engagées pour la création et le développement des différentes molécules de la société OSE Immunotherapeutics.

Crédit d'impôt recherche :

Dans le cadre de son activité de recherche, la société a engagé des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche et qui fait l'objet d'une demande auprès de l'administration fiscale pour un montant de 5 784 647 euros comptabilisé à la clôture.

Résultat exceptionnel :

Les produits exceptionnels comprennent les impacts de la fin des contrats de subventions sur les programmes COVEPIT1 et COVEPIT2, tels que décrit dans la partie sur "les avances conditionnées", pages 20 et 21.

Autres informations

Comptes consolidés :

En application de l'article L 233-16 du Code de commerce, la Société établit des comptes consolidés, en incluant les comptes de ses filiales OPI et OII suivant la méthode l'intégration globale.

Ces comptes sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

Une copie des états financiers consolidés peut être obtenue au siège social de la société OSE Immunotherapeutics.

Rémunérations des organes de direction :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Rémunérations versées aux administrateurs :

Le Conseil d'Administration a fixé le montant global des jetons de présence attribués aux administrateurs à raison de leur mandat d'administrateur de la Société au titre de l'exercice 2023. Les jetons de présence sont accordés suivant l'assiduité des membres.

Autres engagements :

Engagements reçus au titre de contrats de licence et de distribution le cas échéant

Dans le cadre d'accords de licence et de distribution, la société BOEHRINGER INGELHEIM, la société RAFA, la société CKD et la société VELOXIS se sont engagées à verser à la société :

- Des paiements forfaitaires en fonction du franchissement de certaines étapes de développement et d'atteinte de chiffre d'affaires ;
- Des royalties lors de la commercialisation des produits.

Engagements à la vue des contrats de sous-licence avec SELEXIS

Dans le cadre d'accords de licence commerciale signé avec la société SELEXIS, la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS s'est engagée à verser à la société SELEXIS :

- Des paiements forfaitaires en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par SELEXIS ;
- Des royalties ou milestones (sur option en fonction du niveau des ventes) lors de la commercialisation des produits.

Engagements à la vue des contrats de sous-licence avec l'Inserm

Deux contrats d'exploitation ont été établis avec l'INSERM Nantes :

- En octobre 2011 pour le projet MD707, incluant le dépôt d'un brevet en copropriété ;
- En mars 2013 pour le projet FR104 incluant le dépôt d'un brevet en copropriété.

Ces contrats accordent les droits d'exploitations mondiaux sur la licence de brevet pour chacun des projets.

Pour FR104, OSE IMMUNOTHERAPEUTICS a signé avec VELOXIS un contrat de sous-licence, qui prévoit de verser des redevances calculées sur les revenus de sous-licences.

Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® (dont TEDOPI) auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit puis des royalties limitées à un seul chiffre sur les ventes futures.

La société ne dispose pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

Liste des transactions effectuées avec des parties liées :

Aucune information n'est à fournir car les transactions entre parties liées visées à l'article R123-198 du Code de commerce ont été conclues à des conditions normales de marché ou effectuées avec des sociétés détenues en totalité, directement ou indirectement.

Fonds commercial

Éléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments			Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
Fonds de commerce de la société Effimune (suite fusion du 31/05/2016)			42 733 633	42 733 633
	TOTAL		42 733 633	42 733 633

Liste des filiales et participations

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
SA OSE PHARMA INTERNATIONAL 4 RUE DE L'ATHENEE 1205 GENEVE (conversion CHF/EUR)	83 001	100.00	50 000 000	1 291 605	
OSE IMMUNOTHERAPEUTICS INC 185 ALEWIFE BROOK PARKWAY STE 210 02138 CAMBRIDGE MA (conversion USD/)	1	100.00	931	30 520	
	-30 476		931		-6 196

Participations	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
	-----	-----	-----	-----	-----

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 922 841		3 089
TOTAL	42 922 841		3 089
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	313 550		1 356
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.	1 434 319		13 469
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier	276 806		4 095
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 024 676		18 920
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	50 000 931		
Autres titres immobilisés	438 135		1 455 414
Prêts et autres immobilisations financières	635 116		1 742 867
TOTAL	51 074 182		3 198 281
TOTAL GENERAL	96 021 698		3 220 290
Cadre B	Diminutions	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement		
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		42 925 930	
TOTAL		42 925 930	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui		314 906	
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.	3 340	1 444 448	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier	57 942	222 959	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	61 282	1 982 313	
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		50 000 931	
Autres titres immobilisés	1 615 706	277 843	
Prêts et autres immobilisations financières	1 467 696	910 287	
TOTAL	3 083 403	51 189 060	
TOTAL GENERAL	3 144 685	96 097 304	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		21 747	30 361		52 107
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 747	30 361		52 107
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre					
: - Sur sol d'autrui		169 943	45 932		215 875
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel		938 680	211 402	2 984	1 147 098
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		173 066	34 706	52 574	155 198
Emballages récupérables et divers					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 281 689	292 040	55 558	1 518 171
	TOTAL GÉNÉRAL	1 303 436	322 401	55 558	1 570 279

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
	TOTAL						
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
	TOTAL						
Frais d'acqui. de titres de particip.							
	TOTAL GÉNÉRAL						
	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			
	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			
	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			
	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices			Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglémentées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges	91 393		91 393		
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	432 446		3 743		428 703
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	589 309		482 594		106 715
TOTAL II					
	1 113 148		577 730		535 418
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières		13 936			13 936
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
		13 936			13 936
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	1 113 148	13 936	577 730		549 354
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
			577 730		
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
		13 936			
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	910 287		910 287
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 094 964	1 094 964	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 617	1 617	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 312	28 312	
Impôts sur les bénéfices	5 784 647	5 784 647	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 471 487	1 471 487	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	1 329 143		1 329 143
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	789 744	789 744	
Charges constatées d'avance	2 745 344	2 745 344	
	TOTAL	11 916 116	2 239 430

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	1 323 000	1 323 000		
- à plus d'1 an à l'origine	30 977 914	3 461 754	26 841 160	675 000
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	634 041	634 041		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 284 106	9 284 106		
Personnel et comptes rattachés	925 290	925 290		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	704 119	704 119		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	81 022	81 022		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	70 496	70 496		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 886	5 886		
Groupe et associés (2)	36	36		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	113 328	113 328		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	347 191	347 191		
	TOTAL	44 466 429	16 950 269	26 841 160
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		7 842 320		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 846 034		
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		19		

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immob incorporelles		
Avances et acomptes sur immob corporelles		
Participations	50 000 931	
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 329 143	
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements et allègements	Montant	Impôt
Accroissements		
Provisions réglementées :		
- Amortissements dérogatoires		
- Provision pour hausse des prix		
- Provision pour fluctuation des cours		
Autres :		
TOTAL		
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :		
- Provision pour congés payés		
- Participation des salariés		
- Provision pour primes	702 522	
- Provision pour engagements retraite	428 703	
Autres :		
- Déficits reportable	120 018 036	
TOTAL		
		121 149 261

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	79 231 655
Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	79 231 655
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	79 231 655
Variations du capital social	624 740
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	10 996 304
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	-14 139 435
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	14 139 435
Variations en cours d'exercice	11 621 044
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	90 852 699
Résultat de l'exercice	-20 313 686
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	70 539 013

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	557 647	285 621
Autres créances	825 074	530 046
Valeurs mobilières de placement	91 188	3 566
Disponibilités		
TOTAL	1 473 909	819 233

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	557 647	285 621
41810000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	557 647	285 621
Autres créances	825 074	530 046
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	160 819	98 340
43870000 IJSS A RECEVOIR	28 312	596
45581000 ASSOC.CPTS COUR.INT.COUR.	7 018	6 756
46870000 DIVERS PROD. A RECEVOIR	628 925	424 354
Valeurs mobilières de placement	91 188	3 566
50880000 INT COURUS/CERTIFICATS	91 188	3 566
Disponibilités		
TOTAL	1 473 909	819 233

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	305 742	263 730
Emprunts et dettes financières diverses	634 041	505 380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 932 107	3 942 615
Dettes fiscales et sociales	1 347 910	1 714 305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 886	33 419
Autres dettes		
TOTAL	5 225 685	6 459 449

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	305 742	263 730
16884000 INT.COUR./EMPR.ETB CREDIT	305 742	261 404
51860000 INTERETS COURUS A PAYER		2 326
Emprunts et dettes financières diverses	634 041	505 380
16888000 INTERETS COURUS SUR AVANCES REMBOURSABLES	634 041	505 380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 932 107	3 942 615
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	2 932 107	3 942 615
Dettes fiscales et sociales	1 347 910	1 714 305
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	427 891	499 841
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	495 257	700 585
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	197 236	216 848
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	207 265	275 961
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	20 261	21 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 886	33 419
40840000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	5 886	33 419
Autres dettes		
TOTAL	5 225 685	6 459 449

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	347 191	587 619
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	347 191	587 619

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	2 745 344	3 451 748
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	2 745 344	3 451 748

Détail du résultat exceptionnel

Compte de résultat	Solde		Variation		
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	%	
Produits Exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 040 813	650	3 040 163	+1 000	
77180000 PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	2 950 813		2 950 813	-	
77200000 PROD.EXPLOIT./EXERC.ANTER	90 000	650	89 350	+1 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	172 933	90 123	82 810	92	
77830000 BONIS PROV. DU RACHAT D'ACT PR	172 933	90 123	82 810	92	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge					
	TOTAL DES PRODUITS	3 213 745	90 773	3 122 973	3 440
Charges Exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 366	2 751	24 615	895	
67120000 CHARGES EXCEP. - PENALITES ET AMENDES	2 000	2 152	-152	-7	
67180000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION	25 000		25 000	-	
67200000 CHARGES EXPLOIT./EXER.ANTER	366	599	-233	-39	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	295 639	286 259	9 381	3	
67520000 VAL.COMPTA.IMMOB.CORP.CED	5 724	83 868	-78 144	-93	
67830000 MALI PROV. DU RACHAT D'ACT. PR	289 915	202 390	87 525	43	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions					
	TOTAL DES CHARGES	323 005	289 009	33 996	12
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 890 740	-198 236	3 088 977	-1 558